



## Aide et cohérence des politiques des pays du Nord

par Denis Cogneau<sup>1</sup> et Sylvie Lambert<sup>2</sup>

- ◆ L'aide étrangère afflue de manière disproportionnée vers les pays en développement les plus pauvres : en effet, les pays qui représentent un cinquième de la population mondiale la plus démunie reçoivent plus d'un cinquième de l'aide provenant des pays de l'OCDE.
- ◆ Dans le même temps, lorsque les entreprises des pays riches investissent dans le monde du développement, elles privilégient un petit nombre des pays en développement plus prospères. De même, les bénéfices liés au commerce affluent en direction des pays les plus prospères : les pays les plus pauvres exportent très peu en direction des pays de l'OCDE et par conséquent bénéficient très peu des gains aux exportations.
- ◆ Les migrants vers les pays de l'OCDE proviennent des pays en développement les plus prospères : c'est pourquoi les bénéfices des migrations (y compris les transferts de fonds) ne sont pas dirigés pas vers les pays en développement les plus pauvres.

Après une décennie de déclin de l'aide publique au développement (APD) à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, celle-ci retrouve une place de choix dans le discours sur les relations Nord-Sud. Sa place est fréquemment discutée, notamment sous l'angle de la cohérence des différentes politiques du Nord vis-à-vis du Sud. On s'inquiète par exemple du fait que les politiques commerciales ou migratoires des pays du Nord fassent supporter un coût très important aux pays qui reçoivent le plus d'aide publique au développement, réduisant à la fois la lisibilité et l'efficacité de l'aide.

Quand on examine la situation pays par pays, certains cas semblent effectivement porter la marque de sérieuses incohérences. Celles-ci concernent au premier chef l'articulation entre politiques d'aide et politiques commerciales. En effet, certains pays largement bénéficiaires de l'aide doivent faire face à des protections commerciales particulièrement importantes. Il s'agit pour l'essentiel de pays spécialisés dans un petit nombre de produits d'exportation très taxés. Le Malawi par exemple, qui en 2000 a touché une aide internationale qui représentait 4.9 pour cent de son PIB, a été confronté à un taux de protection envers ses exportations supérieur de 9 points à la moyenne de ses concurrents et qui atteint le taux de 11.5 pour cent. L'autre dimension qui semble poser problème est celle de la fuite des cerveaux. Ici encore, on trouve des pays très pauvres, grands récipiendaires d'aide, dont une proportion très importante des diplômés s'installent dans les pays de l'OCDE.

La Guinée Bissau, pour qui les flux d'aide représentent 8.4 pour cent du PIB en 2000, connaît une fuite des cerveaux préoccupante puisque 70.3 pour cent de ses diplômés de l'enseignement supérieur résident dans les pays de l'OCDE. Il est clair que la pauvreté de ce pays est telle que l'économie semble avoir une très faible capacité d'absorption des travailleurs très éduqués et que les incitations à fuir sont fortes pour ceux qui le peuvent. Néanmoins, ces chiffres soulignent qu'un appel accru aux diplômés du Sud par le biais de politiques d'immigration sélectives selon le niveau d'éducation risquerait d'accentuer cette contradiction entre les efforts d'aide et le prélèvement par le Nord des plus qualifiés.

Au delà de ces cas individuels, il est possible de se poser plus globalement la question de la cohérence des flux Nord-Sud. De l'examen de la distribution des flux d'aide, d'exportations, d'investissements directs étrangers (IDE) et de transferts des migrants, ressort tout d'abord l'impression d'une aide distribuée globalement selon une logique de compensation, particulièrement marquée pour l'aide multilatérale. En effet, en 2000, les flux d'investissements directs étrangers et les flux d'exportations à destination des pays de l'OCDE sont régressifs par rapport à la distribution des revenus par tête, mais les flux d'aide sont quant à eux nettement redistributifs. Ce diagnostic plutôt satisfaisant doit cependant être relativisé. D'une part, la redistribution induite par l'allocation de l'aide n'est désormais plus suffisante pour compenser l'impact

1. IRD-Paris, DIAL et CEPREMAP, Paris. [cogneau@dial.prd.fr](mailto:cogneau@dial.prd.fr)

2. Fédération Jourdan, LEA-INRA et CEPREMAP, Paris. [sylvie.lambert@ens.fr](mailto:sylvie.lambert@ens.fr)

régressif des autres flux. Dans les années 1970, les ordres de grandeurs de l'aide et des IDE sont comparables et l'aide parvient assez bien à compenser les populations pauvres en IDE. Mais cette capacité compensatrice de l'aide a fortement décliné au cours du temps. Dans les années 1990, les IDE ont en effet explosé et atteint des volumes tels que l'APD ne parvient plus à contrebalancer leur orientation très sélective. C'est a fortiori le cas avec la distribution des flux d'exportations dont les montants ne sont absolument pas comparables à ceux de l'aide.

D'autre part, la politique commerciale telle qu'elle s'exprime à travers la mise en œuvre de politiques tarifaires et non-tarifaires différenciées selon les pays accentue le caractère régressif des flux d'exportation vers l'OCDE. En effet, les protections tarifaires effectives sur les produits semi-transformés et transformés ont un effet plus régressif que celui qu'aurait un taux de protection uniforme.

Enfin, si les transferts des migrants sont relativement progressifs, c'est entre autres le résultat d'une fuite des cerveaux qui affecte particulièrement les pays les plus pauvres.

Au final, la distribution de l'aide semble donc plutôt compensatrice par rapport aux autres flux, mais, sa croissance ayant été beaucoup plus faible que la leur, son pouvoir de compensation a diminué au cours des 30 dernières années. Par ailleurs, étant donné la croissance de l'Inde et de la Chine, si l'allocation de l'aide continue à se faire de la même façon dans les 15 années à venir, elle deviendra de moins en moins redistributive. Un changement devra donc intervenir si l'objectif de redistribution est poursuivi. Plutôt que les politiques de sélectivité suivies aujourd'hui, qui sont peu convaincantes sur le plan de l'efficacité et encore moins sur celui de l'équité, l'introduction d'un critère d'égalité des chances entre pays serait un moyen de maintenir la fonction de compensation de l'aide publique au développement.

[www.oecd.org/dev/reperes](http://www.oecd.org/dev/reperes)

[www.oecd.org/dev/cahiers](http://www.oecd.org/dev/cahiers)

[www.oecd.org/dev/dt](http://www.oecd.org/dev/dt)



Les lecteurs sont invités à citer ou reproduire les informations des *Repères* du Centre de développement de l'OCDE dans leurs propres publications. En échange, le Centre demande les remerciements de rigueur ainsi qu'un exemplaire de la publication. Le texte intégral des *Repères* et d'autres informations sur le Centre de développement et ses travaux sont disponibles sur : [www.oecd.org/dev](http://www.oecd.org/dev)

Centre de développement de l'OCDE  
2, rue André-Pascal,  
75775 Paris Cedex 16, France  
Tél : 33 (0)1 45.24.82.00  
Fax : 33 (0)1 44.30.61.49  
mél : [dev.contact@oecd.org](mailto:dev.contact@oecd.org)